



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Syndrôme du bébé oublié

Question au Gouvernement n° 1744

#### Texte de la question

#### SYNDROME DU BÉBÉ OUBLIÉ

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Béatrice Piron.

**Mme Béatrice Piron** . Dimanche 28 juin, à Marseille, un enfant de 2 ans est resté seul plusieurs minutes dans une voiture, en plein épisode de chaleur. Une passante a alerté les secours et brisé la vitre pour extraire l'enfant, évitant encore un drame. Ces faits ne sont malheureusement pas isolés. Un autre enfant est mort sur le parking de la faculté d'Aix-Marseille et un autre dans le Val d'Oise. Je salue le réflexe de cette passante et j'ai une pensée pour les familles confrontées à ce type de drame.

Chaque année, en France et dans le monde, des enfants meurent après avoir été oubliés dans un véhicule exposé à la chaleur. Dans la majorité des cas, il ne s'agit pas d'une négligence volontaire, mais d'un phénomène documenté par la recherche : le syndrome de l'enfant oublié. Fatigue, stress, surcharge mentale peuvent provoquer une défaillance de la mémoire prospective, ce qui peut conduire à des oublis aux conséquences irréversibles.

Avec le réchauffement climatique et la multiplication des fortes chaleurs, ces situations deviennent plus fréquentes et plus dangereuses. Une prévention renforcée est donc requise. Or ces drames, dans notre pays, ne font l'objet d'aucun recensement, contrairement aux États-Unis où l'on dénombre en moyenne trente-sept décès d'enfants par an dus à une hyperthermie dans un véhicule.

Pourtant, il est possible d'intégrer ou d'ajouter des dispositifs aux sièges automobiles ; connectés à une application mobile, ils permettent de prévenir ces oublis. En Italie, ces systèmes d'alerte sont obligatoires depuis plusieurs années. En France, aucune obligation n'existe et les campagnes d'information sur ces solutions demeurent trop limitées.

Monsieur le ministre des transports, face à la répétition de ces faits et alors que les canicules se multiplient, quelles actions le gouvernement entend-il engager pour renforcer la sensibilisation des parents, encourager le déploiement des dispositifs d'alerte anti-oubli et faire évoluer la réglementation afin de mieux protéger nos enfants ? (*Mme Karine Lebon applaudit.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

**Mme Stéphanie Rist**, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Je vous prie d'excuser le ministre Tabarot, qui ne pouvait être présent aujourd'hui. Vous l'avez dit, le syndrome du bébé oublié est scientifiquement documenté : il s'explique par le stress ou la fatigue et, avec les fortes chaleurs, cette dernière est amplifiée. Je tiens à exprimer notre profonde tristesse face à ces drames et à adresser nos pensées aux familles.

Face à ces situations, notre responsabilité est double. D'une part, nous devons éviter de stigmatiser. D'autre part, il nous faut rappeler les gestes qui sauvent et transmettre les réflexes à avoir en cas de fortes températures. Dans une voiture, la température peut atteindre 60 degrés en moins d'une heure, soit un danger mortel pour les enfants et les animaux de compagnie. Plusieurs réflexes s'imposent quand il fait très chaud : il faut regarder régulièrement à l'arrière et ne jamais laisser un enfant seul, même quelques minutes. Comme les pédiatres me l'ont indiqué, il est important de répéter aux familles d'éviter de donner des bains glacés aux bébés en cas de canicule. La température du corps doit baisser un petit peu, mais pas trop brutalement.

**Mme Aurélie Trouvé** . Ce n'est pas la question qui a été posée !

**Mme Stéphanie Rist, ministre** . Certes, mais j'en profite pour rappeler quelques mesures de précaution. Le gouvernement renforce la diffusion des messages de prévention à travers les réseaux sociaux, les professionnels de santé et les lieux publics. Notre objectif est de protéger les enfants en soutenant aussi les parents.

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Béatrice Piron.

**Mme Béatrice Piron** . Un trop grand nombre de parents ne savent pas qu'il est possible d'acheter un dispositif anti-oubli pour moins de 50 euros. Il est indispensable de communiquer sur ce sujet. Tout le monde est concerné. Nous pourrions ainsi sauver des enfants ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Béatrice Piron](#)

**Circonscription** : Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1744

**Rubrique** : Enfants

**Ministère interrogé** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

**Ministère attributaire** : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 juillet 2026